

CGA-Canada regroupe 71 000 membres et étudiants, et représente l'avenir de la profession comptable. Le titre de CGA repose sur une éthique, une formation, des examens et une expérience solides. Les normes du programme d'études des CGA en matière de compétence correspondent aux normes internationales, voire les dépassent. CGA-Canada participe aux discussions sur la politique publique et joue un rôle de premier plan dans la défense de l'intérêt public aux niveaux national et international.

LA SIMPLIFICATION DU SYSTÈME FISCAL : UNE QUESTION DE BON SENS

- CGA-Canada se réjouit des mesures importantes mises en place en vue de réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Il faut continuer à réduire les taux d'imposition des particuliers et des sociétés pour qu'ils soient concurrentiels par rapport à ceux des autres pays.
- Malgré les améliorations apportées, le système fiscal canadien est encore trop complexe et lourd : il exige des ressources humaines importantes, son administration est onéreuse et alourdie par la paperasse, et il est difficile à comprendre.
- Il est impératif d'apporter des changements fondamentaux au système fiscal canadien.
- Même si la situation budgétaire du pays est préoccupante et peut écarter pour le moment la possibilité de nouvelles réductions d'impôts, la simplification du système fiscal serait très avantageuse pour les contribuables canadiens et très peu coûteuse pour le gouvernement.
- Les avantages de la simplification du système fiscal sont considérables : accroissement du taux d'observation et baisse du coût d'observation pour les contribuables, réduction de la paperasserie pour les entreprises et baisse des coûts administratifs pour le gouvernement. Elle débouchera sur un régime plus solide, dont l'assiette fiscale sera plus sûre et les recettes, plus prévisibles.
- La simplification fiscale est une bonne chose pour l'économie.

CGA-Canada recommande au gouvernement du Canada de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour *simplifier* la législation fiscale et le système fiscal du Canada.

La meilleure manière de simplifier le système fiscal consiste à adopter les mesures suivantes :

- nommer un groupe d'experts qui aura pour mandat d'effectuer un examen du système fiscal et de simplifier la législation fiscale du Canada;
- harmoniser la taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale;
- accroître l'utilisation de « méthodes simplifiées » pour l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur la taxe d'accise;
- cerner les domaines où une réforme s'impose, de même que les règles désuètes et non pertinentes, et songer à rationaliser, voire à supprimer, les dispositions inutiles de la législation fiscale canadienne;
- gérer le fardeau administratif en faisant suivre l'ajout de toute exigence réglementaire de la suppression d'une règle désuète ou non pertinente.

Un système fiscal simple, transparent et équitable ainsi que des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale sont indispensables à la relance et à la croissance de l'économie au Canada.

Lisez l'exposé prébudgétaire présenté par CGA-Canada au Comité permanent des finances de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.cga.org/canada-fr.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Catherine Parker, première conseillère, Relations gouvernementales, au 613 789-7771, poste 230.

CGA-Canada
Décembre 2008